



MAIRIE DE NANTERRE

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER
VIEUX PONT
Mercredi 24 Mars 2010 - Gavroches**

André Cassou ouvre la séance en remerciant les personnes présentes.
L'ordre du jour de la séance est le suivant :

- Le rôle des agents de la Tranquillité Publique
- Point d'étape sur les travaux de démolition-reconstruction de l'immeuble du Bateau
- Concertation pour la restructuration des lignes urbaines
- Point d'information sur la réouverture du collège Jean Perrin à la rentrée 2010

Le rôle des agents de la Tranquillité Publique

Présentation de Carlos Lourenco, responsable du service de la tranquillité publique (TP)

Le service a été créé fin 2004. Il regroupe 32 personnes. 1 équipe d'agents travaille sur le secteur centre/Vieux-Pont/Chemin-de-l'Île. Ils sont présents sur le terrain de 8h15 à 22h. Les missions des agents de la tranquillité publique se décomposent en 3 fonctions principales :

- Une présence préventive aux heures d'entrée et de sortie des établissements scolaires
- Une fonction de veille technique pour relever quotidiennement les problèmes de gestion urbaine, repérer les dégradations, en informer les services compétents.
- Une fonction de veille sociale et de déambulation afin de repérer les situations à risque, relevant de la délinquance, de l'exclusion, de la maltraitance, de la prévention, etc.

Des rapports sont ainsi rédigés tous les soirs par les agents.

Quelques habitants déclarent ne jamais avoir croisé les agents de la tranquillité publique, ou très rarement.

→ M. Lourenco explique aux habitants que les agents sont bien présents, mais non statiques. Ils déambulent sur un large périmètre, donc on ne les croise pas systématiquement.

Plusieurs habitants s'interrogent sur le rôle des agents de la TP face aux problèmes de stationnement illégaux sur les pistes cyclables ou sur les trottoirs qui gênent la circulation des piétons, ou encore face aux différents actes d'incivilités constatés (poubelles renversées, nuisances sonores liés aux scooters et voitures avec musique à fort volume rue Paul Langevin, etc.)

→ Concernant le stationnement illicite, les agents de la tranquillité publique peuvent le signaler ou aborder le conducteur s'il est pris sur le fait, mais la verbalisation relève de la police.

→ A. Cassou précise, en référence aux problèmes évoqués rue P. Langevin, que les problèmes de délinquance ne relèvent pas de la tranquillité publique.

Il reconnaît qu'il serait souhaitable d'augmenter significativement le nombre d'agents du service de Tranquillité Publique, tout en rappelant que leur nombre est en progression constante depuis 2004.

Il est précisé que les dysfonctionnements relevés par les agents sont transmis aux services compétents. Le lien avec la police est formalisé par la tenue d'une réunion mensuelle, dans le cadre du Contrat Local de Sécurité.

Les tableaux de bord constitués par les agents de la Tranquillité Publique sont des outils indispensables qui, pour des raisons évidentes, sont confidentiels.

Le service de la tranquillité travaille en partenariat avec les chefs de projet de quartier, les gardiens d'immeubles, les amicales de locataires, Pour traiter des questions très diverses, ou des cas particuliers.

Un habitant s'interroge sur la formation des agents de la Tranquillité Publique.

→ Tous les agents ont un CAP de médiation ou un Bac Pro Prévention/Médiation. Ils suivent des formations continues en plus de leur formation initiale.

Un habitant demande quel pouvoir ont ces agents pour les situations les plus difficiles.

→ La ville a fait le choix de ne pas les assermenter, pour ne pas se diriger vers une police municipale, qui n'est pas dans le programme municipal. Le seul outil de travail des agents de la tranquillité c'est la parole, la prévention, la persuasion. Si la situation n'est plus maîtrisable, la police est contactée par le biais de leur hiérarchie.

Un habitant s'interroge sur la mesure de l'efficacité de ces agents

→ Leurs interventions sont comptabilisées, des statistiques sont élaborées tous les ans, avec un bilan à mi-année. Par exemple, 2000 véhicules par an ont été enlevés

A. Cassou indique qu'un cabinet de conseil extérieur a été mandaté en 2005 pour faire le bilan du fonctionnement de ce service. Les conclusions de cette évaluation externe ont amené la municipalité à pérenniser le service. Des progrès restent toutefois à faire dans la communication, l'information aux habitants sur le fonctionnement du service. C'est une des raisons pour lesquelles le service est présent à ce conseil de quartier.

Concertation pour la restructuration des lignes urbaines (P'tit Bus, SUA et SUB)

Présentation par B. Chanut (→ Cf document de présentation projeté consultable sur le site de la ville)

La ville souhaite concerter les habitants dans le cadre d'une révision des tracés des lignes de bus urbaines (P'tit Bus, SUA et SUB).

- La ligne 559 (Circuits A et B), a 20 ans. Elle a été créée à la suite d'une forte demande des habitants des quartiers périphériques.

Cette ligne est « dénattée », c'est-à-dire que les allers et retours ne se font pas sur les mêmes rues. Cela engendre une moindre lisibilité des parcours. Sur les tronçons dissociés, les passages des bus sont espacés de 40 à 50 minutes.

Le trafic a augmenté de 15% entre 2008 et 2009 et la fréquentation est non négligeable.

Les liaisons les plus fréquentées sont la gare Nanterre Ville, la place de la Boule et le Cimetière du Mont Valérien, avec une fréquentation quasi nulle des autres arrêts.

En 2009, cette ligne a coûté à la ville 3,29 € par voyageur.

- Le 357 (ou P'tit Bus) date de 2000.

Cette ligne est issue d'un appel à projet ministériel « Transports Publics et Intégration Urbaine ». Elle répondait à un besoin de desserte de proximité complémentaire de l'offre existante. Mais en 2002 la desserte au cœur des quartiers et en soirée a été abandonnée pour des raisons de sécurité.

Le trafic de cette ligne est en baisse de 12% entre 2008 et 2009, notamment depuis que des améliorations ont été faites sur le 304, avec plus de fréquence en soirée.

Le tracé du 357 est difficilement lisible et se trouve en doublon avec le 304 et le 160.

Cette ligne coûte à la ville la somme de 5,15 € par voyageur, ce qui se rapproche du coût d'un taxi !

Pour les deux lignes, les missions sont mal définies et les itinéraires sont complexes. L'objectif de la ville est donc de réorganiser complètement le réseau local de Nanterre afin :

- de répondre aux besoins liés aux mutations urbaines, à l'arrivée du T2,...
- de proposer un service plus attractif à coût relativement constant, qui est de 550 000€ par an pour la ville pour les deux lignes.
- d'améliorer la lisibilité et la cohérence du réseau. Il s'agit de répondre aux besoins non satisfaits, d'articuler réponse aux besoins locaux et cohérence d'ensemble.

Pour cela, la ville met en place une concertation participative avec :

- deux réunions organisées à l'Agora le 4 février 2010 et à l'automne,
- des ateliers dans chaque quartier dont les dates seront communiquées prochainement. Il est proposé à ce propos qu'un même atelier regroupe les quartiers centre et du Vieux-Pont. Les personnes intéressées doivent s'adresser au chef de projet de leur quartier.

Le nouveau service pourrait être mis en place en 2011, sous réserve de l'accord de l'autorité compétente, le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) qui dépend de la Région depuis 2006.

Plusieurs habitants déclarent utiliser régulièrement ces bus, en complément des lignes classiques.

Un habitant s'interroge sur la possibilité de mettre en place une offre de transport à la carte ou à la demande, comme à Courbevoie.

→ B. Chanut indique que le transport à la demande coûte entre 11€ et 12€ par voyage. Cela fonctionne bien en zone rurale, mais plus difficilement en zone urbaine.

✚ Point d'avancement sur les travaux de construction-démolition de l'immeuble du Bateau et sur les relogements

Point d'avancement par M. Selmet (OPDH 92) (→ Cf document de présentation projeté consultable sur le site de la ville)

Quelques dates :

L'immeuble a été livré en 1962, il a été réhabilité en 1995. La décision de la démolition a été annoncée en mars 2006 et les relogements engagés en septembre 2006.

Le projet :

Le calendrier du projet se déroule en 2 phases, avec :

- La construction de 98 logements locatifs sociaux en 2010-2011
- La construction de 95 logements locatifs sociaux et 58 logements en accession sociale à la propriété en 2012-2014

Il est important de rappeler que le projet comporte une phase de construction avant la démolition à proprement parler de l'immeuble du Bateau. 193 logements seront construits, alors que 174 vont être démolis.

Il y aura également un gain d'une quarantaine de parkings avec le nouveau programme vis-à-vis de l'ancien. Les locataires de Barbusse et Guerry seront prioritaires pour ces parkings.

Par ailleurs, le programme comportera également des zones plantées et des espaces de jeux.

Les relogements :

Les décohabitations représentent le tiers des relogements : 45 ont été effectués, 2 sont en cours. Ces décohabitations ont permis aux familles de respirer et à l'office départemental de les reloger sur des logements de plus petites taille.

La baisse du nombre de relogements s'explique par le manque de logements dû à un taux de vacance faible.

Il reste encore 45 ménages titulaires à reloger et 6 décohabitations. Les typologies de logements nécessaires pour ces relogements sont diverses, 1 ménage sur 2 est candidat à un T4 ou T5.

Un habitant s'interroge : quel intérêt les locataires du Bateau ont-ils de partir plutôt que d'être relogé sur-place ?

M. Selmet indique qu'il existe chez familles plusieurs freins psychologiques à l'idée de partir, et qui les poussent à refuser les offres de relogement faites par l'OPDH. Mais la difficulté est qu'une partie d'entre elles n'a pas les ressources suffisantes pour pouvoir être relogé sur-place. Il souligne l'importance du partenariat avec l'amicale de locataires dans les démarches menées auprès des familles.

Une ancienne habitante de l'immeuble intervient en indiquant qu'elle ne se plait pas dans son nouveau logement. Elle s'interroge sur un éventuel « droit au retour ».

A. Cassou informe que le droit au retour fait partie de la convention signée par la ville et l'OPDH. Une disposition permet en effet aux locataires qui le souhaitent d'être relogés sur le nouveau programme.

Concernant les refus de relogements, A. Cassou précise qu'il n'y a pas de nombre maximum de refus possibles, contrairement à une idée reçue. Mais il faut savoir que si le ménage refuse un logement, cela peut retarder son relogement d'une année ou deux, surtout si la demande concerne certains quartiers très demandés.

M. Selmet informe les habitants qu'une enquête de satisfaction va être lancée sur le déroulement des relogements, auprès des personnes relogées. L'OPDH a conscience que le démarrage des relogements ne s'est pas toujours déroulé dans de bonnes conditions.

Plusieurs habitants évoquent les nuisances liées au chantier. Un habitant évoque le passage de camions.

M. Selmet indique que des itinéraires dédiés ont été préalablement définis avec les sociétés. Il faudra vérifier s'il y a un non respect de ces itinéraires.

M. Selmet ajoute que le chantier, mené par la Sicra, doit suivre un cahier des charges précis en matière de développement durable.

L'OPDH s'engage à planter autant d'arbres que ceux qu'il a fallu raser.

En matière de développement durable, il est rappelé que le projet comprend un système de récupération des eaux pluviales et des panneaux photovoltaïques.

M. Selmet précise également que le projet doit permettre une meilleure ouverture du quartier, apporter de la qualité. Il rappelle que la ville a fait partie du jury pour le choix de ce futur programme immobilier.

Point d'information sur la réouverture du collège Jean Perrin

M. Cassou transmet les informations dont dispose la ville concernant le futur collège.

Le collège PERRIN a une capacité d'accueil de 600 élèves dont la SEGPA (64 élèves) et l'internat (32 élèves). Les effectifs prévisionnels de rentrée 2010 sont pour le moment de 250 élèves hors SEGPA et internat.

Le collège disposera d'un gymnase avec un accès indépendant du collège.

La façade du collège rue des Goulvents sera d'environ 54 mètres.

L'internat accueillera des élèves du bassin de Nanterre identifiés par l'inspection académique. Il s'agit d'enfants méritants ayant de bons résultats scolaires et qui sont issus de quartiers défavorisés.

Un diaporama de présentation du collège est disponible à partir du lien ci-dessous.

<http://www.brenac-gonzalez-architectes.com/index-fr.htm>

- Le conseil général prévoit de modifier les périmètres scolaires de recrutement du collège en y intégrant des rues du quartier du centre et du mont valérien. Ceci sans avoir au préalable concertée les élus de la Ville.

L'arrivée des logements neufs sur le quartier de la Boule, ainsi que les démolitions / reconstructions sur le Vieux-Pont, vont nécessiter la création d'une nouvelle école dès 2012 : l'école SAYAD. Les élèves de cette école seront ensuite orientés vers le collège Jean PERRIN.

Une réunion publique est organisée par les parents d'élèves avec la collaboration de la ville afin d'informer les parents sur le collège, les inciter à y inscrire leurs enfants s'ils ne sont pas allés à Doucet.

Pour plus d'information, les parents d'élèves ont créé un site internet dédié au collège:
<http://www.notrecollegejeanperrin.com>

M. Cassou conclut la séance en remerciant les personnes présentes, toujours nombreuses, et en invitant les habitants qui le souhaitent à participer au collectif de préparation du conseil de quartier.